

Réponse écrite à la question posée par le Groupe Ensemble Pour Lyon relative à Cap Canal

M. LE MAIRE : Vous avez déposé une question écrite pour le dernier Conseil municipal, et nous nous sommes engagés à y répondre. Voici donc les informations précises en réponse à la série de questions posées.

Sur la durée de la convention de transaction :

L'accord transactionnel qui a fait l'objet de la délibération du 19 octobre dernier porte sur la période comprise entre octobre 2008 et décembre 2009, soit 15 mois. Il concerne les prestations techniques de diffusion de Cap Canal sur le réseau câblé.

Sur la somme des 321 843 € :

Il s'agit de la somme réclamée par Lyon TV pour la réalisation des prestations techniques de diffusion pendant une période de 15 mois, soit d'octobre 2008 à décembre 2009. Au terme de la négociation qui a permis d'aboutir à la convention de transaction, cette somme a été ramenée à 150 000 €.

Sur l'usage du canal de la collectivité par Lyon TV :

Après la disparition de Cités Télévision, Lyon TV a repris les engagements de celle-ci vis-à-vis de Cap Canal et a bénéficié en contrepartie d'un partage du temps d'antenne (diffusion de Lyon TV à partir de 19 heures en semaine et de 12 heures le week-end jusqu'en janvier 2008). C'est d'ailleurs un des éléments qui a permis d'aboutir à la convention de transaction.

Sur les relations entretenues depuis 2005 par la Ville de Lyon avec les entreprises citées :

Vous trouverez une note jointe qui détaille les relations de la Ville avec l'ensemble des entreprises citées, qu'il s'agisse de mon propre secteur (Cap Canal) ou de celui de la Communication.

Sur les marchés d'autonomisation de Cap Canal :

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la diffusion technique des programmes de Cap Canal n'est plus assurée par Lyon TV. Afin de permettre la poursuite de l'activité de la chaîne, un certain nombre de marchés ont été notifiés par la Ville de Lyon en vue d'acquérir les équipements techniques et d'acheter les prestations de services de diffusion nécessaires à la diffusion du signal. Les travaux d'aménagement d'une régie de diffusion dans les locaux de Cap Canal (Substances) sont en voie d'achèvement et vont permettre une autonomie complète fin avril.

SYNTHESE CAP CANAL - VILLE DE LYON

1- Diffusion par Lyon TV

mars à août 2008	107 281 €
septembre 2008	17 136 €
octobre 2008 à décembre 2009	transaction

2- Post production avec Urba Vista

2007	8 772 €
2008	98 094 €
2009	98 094 €

SYNTHESE LYON TV & VILLE DE LYON SUR LA COMMUNICATION

1- Hors Cap Canal, achats d'espaces et coproductions audiovisuelles auprès de Lyon TV

2007	94 073 €
2008	91 791 €
2009	73 040 €

Tous les montants s'entendent TTC

Aucune relation de 2005 à 2009 avec les sociétés SAS les Princes, Avenir TV, Peillon & associés et Financières S2G

Pas de relations avant 2007 avec Lyon TV et Urbavista

(La séance est levée à 17 H 50.)